

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2201

Edition du
16 avril 2018

DANS CE NUMÉRO

Projet fiscal 17: le déséquilibre persiste (Jean-Daniel Delley)

Malgré l'échec en votation, la réforme de l'imposition des entreprises ne s'améliore pas

L'eau du robinet n'est pas à vendre (Yvette Jaggi)

Privatisation de l'eau potable: Zurich ne donnera pas le mauvais exemple

Vie et mort des entreprises (Jacques Guyaz)

Plongée dans des statistiques à la fois passionnantes et frustrantes

Le même espace à Vevey présente deux expositions fort différentes (Pierre Jeanneret)

Jusqu'au 27 mai: «Ulla von Brandenburg. A Color Notation» et «Alexis Forel graveur», Musée Jenisch, Vevey

Projet fiscal 17: le déséquilibre persiste

Malgré l'échec en votation, la réforme de l'imposition des entreprises ne s'améliore pas

Jean-Daniel Delley - 12 avril 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33040>

Votre plat n'a pas séduit le consommateur? Modifiez sa dénomination. La [Réforme de l'imposition des entreprises](#) (III), sèchement rejetée en votation populaire le 12 février 2017, est devenue [Projet fiscal 17](#), une manière d'anonymiser les bénéficiaires d'une importante baisse d'impôt.

L'ingrédient de base reste le même, personne n'en conteste la nécessité, pressions internationales obligent: c'est la suppression de la taxation privilégiée des sociétés à statuts spéciaux. Pour le reste, le Conseil fédéral a procédé à quelques corrections. Pour l'essentiel:

- Il abandonne la possibilité de déduire le «*intérêts notionnels*», en réalité des intérêts fictifs, un condiment dont le goût n'a décidément pas plu.
- Il maintient par contre la déduction des bénéfices sur la vente des brevets (*patent box*). Les cantons pourront prévoir une déduction des dépenses de recherche et développement (R&D) correspondant à 150% des dépenses effectives.
- Il relève à 70% la part imposable des dividendes, une évidence quand on sait que les entreprises vont bénéficier d'une baisse

substantielle du taux d'imposition de leurs bénéfices.

- Il limite l'ensemble des déductions qui ne peut descendre au-dessous de 30% du bénéfice imposable, les cantons restant libres d'abaisser encore ce plancher.
- Il augmente de 30 francs les montants minimaux des allocations familiales.

Le gouvernement justifie les niches fiscales en faveur des brevets et de la R&D par la nécessité de promouvoir l'innovation. L'argument gagnerait en crédibilité si les sommes ainsi économisées devaient être effectivement consacrées à la recherche. Sans une telle obligation, ces niches ne sont pas acceptables.

Le plat concocté par le Conseil fédéral prévoit des variantes à la disposition des cantons. Si la *patent box* doit être consommée par tous, les déductions pour R&D sont facultatives. L'objectif affiché de cette réforme, mise à part la conformité aux standards internationaux, reste la compétitivité de la place économique suisse. Dès lors qu'elle accorde aux cantons une certaine liberté d'action, elle cautionne la concurrence fiscale entre ces derniers, concurrence dont on connaît les effets délétères aussi bien sur les finances publiques du

pays que sur celles de nos partenaires économiques et des pays pauvres ([DP 1892](#)).

Cette course au moins-disant fiscal depuis maintenant plus d'un quart de siècle a conduit à une baisse importante de l'imposition des bénéfices des entreprises ([DP 2058](#)). Le projet PF 17, tel que conçu par le Conseil fédéral, ne fait que poursuivre cette tendance. Sous prétexte de ne pas effrayer 400 entreprises à statuts spéciaux jusque-là scandaleusement privilégiées, il abaisse le taux d'imposition de 200'000 autres sociétés. Le plat se révèle donc indigeste.

Or PF 17 devrait être l'occasion de mettre un terme à une concurrence absurde parce que sans fin, en fixant un taux plancher autour de 15-16%. La Suisse figurerait encore en bonne place dans le classement international de la charge fiscale des entreprises. Elle signifierait ainsi qu'elle abandonne ce jeu de massacre, tablant d'abord sur la qualité des conditions - politiques, sociales, environnementales, infrastructures, formation, main-d'œuvre - qu'elle offre aux entreprises. Elle rappellerait que le prix à payer pour ces prestations implique une fiscalité équitablement répartie en fonction de la capacité contributive. Elle manifesterait son peu d'intérêt pour les resquilleurs ne

cherchant qu'à profiter d'une fiscalité anorexique et prêts à plier bagage à la première offre plus avantageuse.

Le coût de PF17 pour les finances publiques reste difficile à estimer.

L'Administration fédérale de contributions parle d'une perte de 4,5 milliards (baisse du taux pour les entreprises indigènes) et d'un gain de 2,3 milliards (fin des privilèges pour les sociétés à statuts). Elle ajoute que la dynamique créée par la réforme pourrait amener 3,6 milliards de plus dans les caisses publiques. Des chiffres à prendre bien sûr avec des

pincettes tant ils dépendent de facteurs difficilement prévisibles.

Par contre le Parlement dispose d'un moyen sûr pour atténuer le choc financier probable consécutif à PF 17. On se souvient de la réforme II de l'imposition des entreprises, [acceptée de justesse](#) en 2008 sur la base d'informations erronées du Conseil fédéral. Le [Tribunal fédéral](#) a parlé d'une «*grossière violation de la liberté de vote*», sans pour autant casser la votation.

Le conseiller fédéral Merz

évaluait la perte fiscale à 80 millions par an, alors que le gouvernement, prudent, estimait ne pouvoir chiffrer cette perte de manière fiable. On connaît le résultat effectif: 400 à 600 millions par an. Cette réforme, censée faciliter la transmission des PME et la retraite de leurs propriétaires, a été utilisée à large échelle pour éluder l'imposition des dividendes ([DP 1904](#)). Malgré cela, le Parlement a refusé à trois reprises (2009, 2011 et 2013) de revenir sur cette réforme.

PF 17 serait l'occasion de corriger le tir.

L'eau du robinet n'est pas à vendre

Privatisation de l'eau potable: Zurich ne donnera pas le mauvais exemple

Yvette Jaggi - 11 avril 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33035>

Le choc: le 26 février dernier, la confortable majorité bourgeoise du Grand Conseil zurichois impose la possibilité de remettre à des sociétés privées la livraison de 49% au plus de l'eau potable distribuée contre un droit de vote limité à un tiers dans les sociétés publiques communales. Or cette disposition a été noyée dans la nouvelle et vaste [loi sur les eaux](#) non par la volonté du Conseil d'Etat mais par un ajout de la commission, approuvé par le Grand Conseil par 100 voix contre 64 en première lecture.

Branle-bas de combat à gauche

et chez les Verts, représentant au total 54 voix sur les 180 membres du Grand Conseil. Même partielle et sans perspective de profit, la «*privatisation*» de l'eau potable fait scandale. Une semaine avant le vote, le *Blick* consacre un article exceptionnellement long et documenté à la «*Bataille pour l'eau*», signalant sa propre opposition de principe et annonçant le référendum en cas d'adoption définitive. Au lendemain du vote, le [parti socialiste](#) lance un appel au Grand Conseil en vue de la seconde lecture et, tout comme les [Verts](#), confirme son intention de lancer un

référendum le cas échéant.

Libéralisateurs à moitié convaincus

Proche des libéraux-radicaux à l'origine de la proposition de privatisation partielle, la *NZZ* a consacré de nombreux articles à la «*libéralisation à contrecœur*» [avant le débat](#) au Grand Conseil. Le 24 février, elle mettait le paquet final de sa campagne avec une pleine page sur le projet. Elle insistait sur le fait que le système fonctionnait sans susciter la moindre grogne dans le canton de [Zoug](#), où même l'Alternative

de gauche n'y trouve rien à redire. Tout en faisant le silence sur le cas inverse du canton de Fribourg où la distribution de l'eau reste sauf exception du ressort des communes aux termes de la [loi sur l'eau potable](#) (art. 15-16) entrée en vigueur en juillet 2012.

C'est finalement le 26 mars dernier que le Grand Conseil zurichois a procédé à la deuxième lecture du projet de loi sur les eaux. Avec un nouvel effet de surprise à la clé. En effet, par le score spectaculaire de 151 oui contre 17 non (refus des Verts et d'Alternative de gauche), le Parlement a renvoyé le projet à la commission, réputée avoir «*travaillé en amatrice*». Avec mission de revoir certains articles concernant [l'agriculture et les rives du lac](#).

Mais tout laisse prévoir que ladite commission ne pourra manquer de revenir sur la proposition PLR de privatisation partielle, à laquelle les citoyens s'opposent traditionnellement.

Résistances omniprésentes

La même réticence se manifeste à l'heure actuelle dans les pays où le marché de l'eau potable connaît un régime plus ou moins libéralisé, [Royaume-Uni](#) en tête. Quant aux propositions faites en 2012 dans ce sens par la [Commission européenne](#), elles ont disparu l'année suivante de l'ordre du jour, suite aux insurmontables résistances qu'elles ont suscitées.

Les radicaux zurichois et leurs alliés de l'UDC auraient tort de poursuivre ce que Bernard

Dafflon nomme un «*combat d'arrière-garde*». Leur dogmatisme leur a déjà certainement coûté des voix lors des élections communales du 4 mars dernier.

En définitive, la droite zurichoise serait bien inspirée de ne pas ranger la distribution de l'eau potable parmi les marchés privatisables, même partiellement. Pour deux raisons de nature différente mais concordantes. Raison économique d'abord: la distribution de l'eau potable ne produit [pas de bénéfice](#), car son prix correspond à celui des coûts effectifs d'exploitation et d'investissement. Et raison symbolique ou physiologique ensuite: on consomme l'eau potable comme un aliment de vie, pas comme une source d'énergie ou un moyen de télécommunication.

Vie et mort des entreprises

Plongée dans des statistiques à la fois passionnantes et frustrantes

Jacques Guyaz - 13 avril 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33044>

Les entreprises naissent et meurent comme les individus. De toutes tailles, de tous les métiers, certaines sont en forte croissance, d'autres déclinent, beaucoup stagnent ou disparaissent. Il existe une véritable démographie des sociétés avec des évolutions, des changements au fil du temps. Mais ces transformations sont peu connues, peu documentées.

L'[Office fédéral de la statistique](#) (OFS) s'efforce d'agrèger des données, mais l'exercice reste difficile. Les tableaux ne sont publiés qu'avec trois ans de retard. L'analyse récemment publiée porte sur les années 2013 à 2015 - et encore, tous ne sont pas disponibles aujourd'hui. La dernière [publication annuelle](#) porte sur 2015.

Dans le monde médiatique, il n'est question que des entreprises technologiques créées par de jeunes trentenaires en jeans et en pull, généralement photographiés debout et décontractés, avec en arrière-plan une machine à café ou un baby-foot. On les appelle souvent des *start-up*, terme absurde s'il en est puisqu'il désigne simplement des entreprises à la croissance

très rapide, c'est-à-dire une évolution spécialement favorable réservée à une minorité d'entre elles.

Or, les [statistiques](#) de l'OFS ne signalent pas une augmentation significative du nombre de sociétés technologiques, peut-être en raison d'un découpage par branche peu satisfaisant; mais les secteurs «*information et communication*» et «*activités spécialisées et scientifiques*», qui regroupent sans doute l'essentiel de ces entreprises, n'ont pas un comportement différent de celui des autres domaines de l'économie.

En fait les deux branches qui croissent de la manière la plus régulière en termes de nombre d'entreprises dans les trois années sous revue sont les transports et la restauration, activités parmi les plus traditionnelles et omniprésentes dans toutes les sociétés humaines! On peut noter l'expansion régulière de la création d'[entreprises de 2 à 9 employés](#) et la dynamique de la démographie d'entreprises de la région lémanique, passant devant Zurich en 2015.

On peut imaginer que cette augmentation des petites entreprises est due à un

changement culturel dans la société. Autrefois beaucoup de jeunes rêvaient d'entrer chez Nestlé ou à UBS. Aujourd'hui, ils veulent créer leur boîte, quitte à devenir ensuite salariés si cela ne fonctionne pas. Il serait aussi intéressant de disposer de données sur le genre des entrepreneurs. Beaucoup de micro-entreprises sont créées par des femmes.

Il existe également une statistique des [entreprises à forte croissance](#), celles dont le nombre d'emplois offerts augmente de 10% par an pendant une période de trois ans. Elles représentent pas moins de 7,7% des sociétés suisses. Le secteur «*information et communication*» se trouve nettement en tête mais, en deuxième position, on trouve les activités immobilières, branche beaucoup plus traditionnelle. Si l'on examine toutes les entreprises suisses, et pas seulement celles en forte croissance, la création d'emplois la plus importante se fait dans les branches de la restauration et des transports.

Il suffit de parcourir nos villes pour observer à la fois le développement effréné de bars, de bistrotts et d'établissements publics qui se veulent tous plus

originaux les uns que les autres et... leur évaporation souvent tout aussi rapide. La statistique des [fermetures d'entreprises](#) fait surtout apparaître le nombre très élevé de disparitions parmi les activités scientifiques, loin, très loin devant les celles des commerces que tout promeneur peut constater de visu dans nos cités. Il est probable que d'innombrables sociétés technologiques disparaissent alors que peu d'entre elles réussissent. Par ailleurs, 2017 marque un nouveau record dans le [nombre de faillites](#).

Ces statistiques sont aussi passionnantes que difficiles à interpréter et il faut espérer que l'OFS soit en mesure d'apporter des précisions supplémentaires au fil des ans. De toute manière, la destruction massive des entreprises dans les secteurs de pointe est aussi ancienne que le capitalisme, voir les chemins de fer au 19^e siècle. Et il y a probablement autant de faillites au sud de San Francisco qu'au bord du Léman. Mais il est vrai que nous n'avons pas chez nous – pour l'instant – de Mark Zuckerberg ou de Jeff Bezos et, tous comptes faits, nous ne le souhaitons pas vraiment.

Le même espace à Vevey présente deux expositions fort différentes

Jusqu'au 27 mai: «Ulla von Brandenburg. A Color Notation» et «Alexis Forel graveur», Musée Jenisch, Vevey

Pierre Jeanneret - 15 avril 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33050>

Les aquarelles d'Ulla von Brandenburg

Née en 1974, établie à Paris, [Ulla von Brandenburg](#) jouit d'une réputation internationale, tant pour ses films que pour ses dessins. Notons d'abord que cette exposition est aussi un clin d'œil à Fanny Jenisch (1801-1881), qui a donné son nom au musée veveysan surtout consacré à la gravure. Avec l'artiste, elle partage un même attachement à leur ville d'origine commune, Hambourg.

Le visiteur sera d'emblée intrigué par la présentation - on n'ose dire l'accrochage, sauf pour quelques œuvres - des toiles. La plupart d'entre elles sont en effet posées sur le sol, sans protection, comme pour signifier le caractère fragile et éminemment éphémère de l'art. Aux parois, des rectangles plus foncés suggèrent les toiles qui pourraient s'y trouver.

Ulla von Brandenburg se rattache à l'art figuratif, mais un figuratif que l'on pourrait souvent qualifier de poétique, voire de merveilleux. Son œuvre est habitée par différents thèmes. Une salle est consacrée à chacun d'entre eux. L'univers sous-marin, avec ses plongeurs et ses mollusques, signifie pour elle un monde de rêve et de silence.

L'artiste s'est passionnée aussi - elle qui fut d'abord scénographe - pour le monde de la danse, du théâtre, du carnaval et surtout du cirque: marionnettiste, montreur d'ours, dompteur de lions, chevaux, personnages de la *Commedia dell'Arte* figurent parmi ses sujets, avec souvent une grâce exquise dans la pose des personnages.

Une autre salle est consacrée aux grandes figures féminines de l'Histoire. On y trouve notamment les bustes de Louise Michel, la *Vierge rouge* de la Commune de Paris, de Lou Andreas-Salomé, la muse de Nietzsche et de Rilke, de la révolutionnaire martyre Rosa Luxembourg, de l'écrivain Colette en pied, vêtue d'un costume masculin... ou encore de la «*complice*» de l'artiste, Fanny Jenisch.

On appréciera particulièrement le pinceau subtil de l'aquarelliste. Elle pratique volontiers les coulures de peinture, semblables à celles que l'on peut observer sur les céramiques de la dynastie chinoise Tang. Les couleurs sont chatoyantes, sans jamais la moindre mièvrerie. Il y a chez Ulla von Brandenburg une véritable réappropriation de l'art figuratif.

Les gravures d'Alexis Forel

[Alexis Forel](#) (1852-1922) était un notable morgien. Après son décès, le musée de cette localité fut rebaptisé à son nom. C'est le centième anniversaire de l'installation de l'ancien Musée du Vieux-Morges dans la superbe maison Blanchenay, au cœur de la cité, que l'on commémore cette année. L'homme fut aussi un éminent collectionneur d'estampes. Parmi les noms des artistes, on trouve ceux de Rembrandt (dont on pourra voir dans l'exposition trois petits mais admirables autoportraits), de Corot, Daubigny, Millet...

Ce que l'on ignore souvent en revanche, c'est qu'Alexis Forel fut lui-même un graveur de talent. Trois grands sujets se dégagent de son œuvre. D'abord la Bretagne. L'artiste s'est moins intéressé aux bords de l'océan qu'à la Bretagne intérieure, aux vastes paysages du Finistère et du Morbihan. On aimera particulièrement une admirable *Fin de journée d'été* où Forel rend, sans user de la couleur, le crépuscule sanglant et ses reflets. Magistral!

Remarquons aussi un beau *Verger en fleurs à Nemours*, où l'artiste réussit à traduire par l'eau-forte l'éclat et la

blancheur des arbres en pleine floraison. Alexis Forel s'est particulièrement intéressé aux arbres. Des grands chênes, il rend la puissance et la majesté.

Paris constitue le troisième thème dominant. Dans ses vues de la Seine, le premier plan est souvent gravé de manière méticuleuse, avec force détails,

qui revêtent aussi un intérêt documentaire: ainsi les chalands accostant avec leurs marchandises aux quais, les monceaux de pierres, les grues. Tandis que l'arrière-plan, de l'autre côté du fleuve, reste dans un certain flou, conférant ainsi à l'ensemble une dimension poétique. Forel s'est penché, en outre, sur le Paris des humbles: les vieux coins de

la capitale, avec leurs maisons branlantes. Sur le plan stylistique, il est évident que Forel s'est inspiré des clairs-obscurs de son maître Rembrandt.

Voilà donc une œuvre à (re)découvrir, dont la qualité dépasse à l'évidence les frontières exigües de l'art local.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Projet fiscal 17: le déséquilibre persiste

<https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/va/20170212/det611.html>

<https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/51752.pdf>

<https://www.domainepublic.ch/articles/16152>

<https://www.domainepublic.ch/wp-content/uploads/panorama-des-impots-pdf.pdf>

<https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/va/20080224/det531.html>

https://www.bger.ch/ext/eurospider/live/fr/php/clir/http/index.php?lang=fr&type=highlight_simple_query&page=1&from_date=&to_date=&from_year=2000&to_year=2012&sort=relevance&insertion_date=&from_date_push=&top_subcollection_clir=bge&query_words=r%E9forme+de+l%27imposition+des+entreprises&part=all&de_fr=&de_it=&fr_de=&fr_it=&it_de=&it_fr=&orig=&translation=&rank=1&highlight_docid=atf%3A%2F%2F138-l-61%3Afr&number_of_ranks=3582&azaclir=clir

<https://www.domainepublic.ch/articles/16927>

L'eau du robinet n'est pas à vendre

<http://www.kantonsrat.zh.ch/Dokumente/D24c35186-1130-4231-bffc-d5d7959e8c5c/5164.pdf#View=Fit>

<https://www.blick.ch/news/politik/kanton-zuerich-will-teile-der-wasserversorgung-privatisieren-kampf-ums-wasser-id8000945.html>

<https://spkantonzh.ch/aktuell/kampagnen/trinkwasser-privatisierung-stoppen/>

<https://gruenezuerich.ch/privatisierung-des-trinkwassers-rote-linie-ueberschritten>

<https://www.nzz.ch/zuerich/aktuell/kampf-um-das-zuercher-wasser-ld.1352102>

<https://www.nzz.ch/zuerich/in-zug-stoeren-sich-nicht-mal-die-alternativen-am-privaten-trinkwasser-ld.1360178>

<https://bdlf.fr.ch/frontend/versions/4084>

<https://www.nzz.ch/zuerich/rat-schickt-wassergesetz-in-die-warteschlaufe-ld.1369666>

http://www.lemonde.fr/economie/article/2018/03/03/au-royaume-uni-la-privatisation-de-l-eau-sous-le-feu-de-s-critiques_5265205_3234.html

<https://www.nzz.ch/eu-kommission-beugt-sich-einer-buergerinitiative-gegen-privatisierung-der-wasserversorgung-1.18103452>

<https://lecourrier.ch/2018/02/22/bataille-pour-leau-zurich/>

<https://www.nzz.ch/zuerich/beim-zuercher-wasser-gibt-es-nichts-abzuschoepfen-ld.1352347>

Vie et mort des entreprises

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/industrie-services.assetdetail.4883232.html>

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/actualites/communiques-presse.assetdetail.3402102.html>

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/industrie-services/entreprises-emplois/demographie-entreprises/nouvelles-taux-survie.html>

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/industrie-services/entreprises-emplois/demographie-entreprises/nouvelles-taux-survie.html>

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/industrie-services/entreprises-emplois/demographie-entreprises/entreprises-forte-croissance.html>

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/industrie-services/entreprises-emplois/demographie-entreprises/fermetures.html>

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/actualites/communiques-presse.assetdetail.4642621.html>

Le même espace à Vevey présente deux expositions fort différentes

http://www.museejenisch.ch/fre/exposition/ulla_von_brandenburg_a_color_notation

http://www.museejenisch.ch/fre/exposition/pavillon_de_l_estampe_1